

L'explosion du nombre de pratiquants du ski de randonnée est réjouissante. Lorsque ce sport est pratiqué sur les pistes de ski, il est cependant susceptible de créer de sérieux problèmes de sécurité, de nuit comme de jour, voire même de cohabitation avec les usagers payants. Préoccupées par ces risques mais soucieuses de ne pas décourager cette saine pratique du sport, les sociétés membres des Remontées Mécaniques Alpes Fribourgeoises, en concertation avec des représentants des skieurs de randonnée, proposent une

Charte

de bonne entente

1. Les stations s'engagent à mettre en place un tournus permettant aux randonneurs d'utiliser, à leurs risques et périls, les pistes de ski lorsqu'elles sont fermées.

Je m'engage à respecter le tournus mis en place. J'évite ainsi de m'exposer au risque que représentent les dameuses et leur câble et je respecte le travail de damage et de préparation des pistes effectué par le personnel des stations.

2. Les stations s'engagent à chercher et à baliser des itinéraires permettant aux randonneurs de monter en dehors des pistes de ski, la journée.

Je ne monte pas sur les pistes de ski durant la journée, là où il est possible de les éviter. Si cela n'est pas possible, je monte exclusivement au bord de la piste et j'évite absolument de la traverser.

3. Je respecte les règles de comportement de la FIS et j'évite les zones de protection de la faune et de la flore.

4. Nous nous engageons mutuellement à promouvoir les principes de cette charte dans l'esprit de développer une cohabitation harmonieuse.